

Les comités d'entreprises européens

Vers la Refonte de la Directive

La refonte de la Directive

- Contexte de la révision
 - Objectif de la Révision
 - Le caractère « transfrontalier »
 - Les fonctions du CdE
 - L'articulation entre les niveaux
 - Les Comités d'entreprises et les Syndicats
 - La genèse, la termination de l'accord, la métamorphose
 - Évaluation
-

Contexte de la Refonte

- ❑ La directive prévoit le ré-examen avant le 22 septembre 1999
 - ❑ La consultation des partenaires sociaux en vue de la révision de la Directive s'opère seulement en 2004 (première phase)
 - ❑ En février 2008 : une deuxième phase qui aboutit à l'échec
 - ❑ Une procédure de refonte de la directive (COM (2008) 419)
 - ❑ Il y a eu la jurisprudence de la CEJ et les problèmes relevés dans les Etats membres
-

Objectif(s)

- effectivité
 - le nombre de CdE (33 pourcent)
 - résoudre les problèmes pratiques
 - sécurité juridique
 - améliorer l'articulation entre les directives
-

Le caractère transfrontalier

- Une nouvelle limite à la compétence des CdE
 - « ce qui concerne l'ensemble ou au moins deux composants dans deux EM »
 - Cf British Airways Case (Tribunal de Travail de Bruxelles de 6 décembre 2006)
-

Les fonctions du CdE

- ❑ La négociation (Cf. le rôle du GSN)
- ❑ L'information et la consultation ont été définies en fonction des acquis d'autres directives (SC Directive Cadre)
- ❑ La définition d'information est innovatrice
- ❑ La définition de consultation a été amélioré (le principe d'antériorité)
- ❑ ~~Quid de la réponse patronale ? Quid de la volonté d'aboutir à un accord~~

Articulation

- ❑ Entre les procédures IC au niveau local et au niveau transnational
 - ❑ Cf. la jurisprudence française
 - ❑ Un problème qui peut être appréhendé dans l'accord sous réserve des lois nationales
 - ❑ En absence d'accord : une solution législative de nature à assurer la juxtaposition (???)
-

Les comités d'entreprises et les syndicats

- Une relation épineuse
 - Information consultation c négociation
 - Une information à l'égard des organisations représentatives des travailleurs européennes
 - Le droit pour les Etats membres d'intégrer des membres de leurs syndicats au sein de leur délégation au GSN
 - Les membres du comité d'entreprise européens représentant les intérêts des travailleurs **collectivement**
-

La genèse, la termination de l'accord, la métamorphose

□ Quid des problèmes issus du contrat-institution

- aucun remède contre le mutisme total
 - le cas *Equant* aux Pays bas : la logique contractuelle
 - en cas de métamorphose : une solution négociée et en cas d'absence : la continuité de ce qui pré-existe
-